
TRAMELAN, LE 5 NOVEMBRE 2025

SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL – 24 NOVEMBRE 2025 – MESSAGE

Mesdames, Messieurs,

Nous avons prié votre bureau de convoquer une séance du Conseil général le

LUNDI 24 NOVEMBRE 2025 À 19H00 À L'AUDITORIUM DU CIP

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
 2. Approbation de l'ordre du jour
 3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 29 septembre 2025
 4. Réponses aux interpellations
- I. Décisions**
5. Commission RegComPerm, remplacement de M. Olivier Scheidegger, PLR
 6. Réfection du réservoir de la Printanière, demande d'un crédit d'engagement de CHF 4'800'000.- TTC, préavis au corps électoral
 7. Rénovation du réseau d'eau potable Petites Fraises / Plain des Reussilles, demande d'un crédit d'engagement de CHF 420'000.- TTC
 8. Mise en œuvre du plan directeur communaux énergie (PDCoME), demande d'un crédit d'engagement de CHF 105'100.- TTC
 9. Motion de M. Thierry Gagnebin, PS, intitulée « Traverses sécurisées de la Grand-Rue »
 10. Postulat de M. Sébastien Wyss, PLR, intitulé « Création d'un musée Grand Chasseral »
 11. Nouveau règlement concernant les jetons de présence, vacations et rétributions
 12. Approbation du budget, quotité d'impôt et taxes pour l'année 2026
 13. Nomination du bureau du Conseil général pour l'année 2026
- II. Projets en cours du Conseil municipal**
14. Centre du village
 15. Informations du Conseil municipal
- III. Divers**
16. Résolutions
 17. Motions – postulats
 18. Interpellations
 19. Petites questions
 20. Correspondance au Conseil général
 21. Divers

COMMENTAIRES

4. Réponses aux interpellations

« Entrées du village - identité visuelle »

Déposée en séance du 30 juin 2025 par M. Thierry Gagnebin, PS

Membre du CM en charge : M. André Ducommun pour les Infrastructures et Sports

Réponse du Conseil municipal :

L'association Pro Tramelan a pris l'initiative de revaloriser nos entrées du village avant le dépôt de l'interpellation. En effet, une identité visuelle est essentielle à l'image de la localité. Ainsi, l'association s'est d'ores et déjà approchée de Jura bernois Tourisme et des écoles tramelotes pour obtenir quelques idées et établir une esquisse ensemble. Le projet suit son cours. Le Conseil municipal laisse ce beau projet entre les mains de Pro de Tramelan.

« Gestion des parkings communaux face aux évolutions régionales »

Déposée en séance du 30 juin 2025 par M. Jean-Philippe Joubert, PS

Membre du CM en charge : M. Christophe Gagnebin pour le Développement territorial

Réponse du Conseil municipal :

Le Conseil municipal est bien conscient des problématiques liées au stationnement de véhicules à moteur sur le territoire de notre commune. Il entend les aborder conformément aux objectifs qui sont définis tant par l'agenda 2040 que par le programme de législature : attractivité, convivialité, durabilité.

Les problèmes liés au stationnement ont été et sont ainsi abordés aussi bien dans le cadre de l'élaboration du PQ « Fin des Lovières » que lors des réflexions préliminaires portant sur le réaménagement de la Grand'Rue et la dynamisation de la zone « Centre ». Ils sont aussi, directement, liés aux efforts consentis en faveur de la mobilité douce et aux réflexions relatives au projet MOMODU, ou encore à la mise en place du 30 km/h généralisé. Les questions soulevées par l'interpellateur impliquent par conséquent un nombre importants de partenaires, aux intérêts pas toujours convergents, ce qui en augmente la complexité.

Concernant le sud de la localité, et comme le relève à juste titre l'interpellateur, le canton de Berne, propriétaire du parking du CIP, envisage d'y réglementer le stationnement et de favoriser en priorité les clients et collaborateurs de cette importante institution, ceci au moins aux jours ouvrables. En conséquence, la Commune devra adapter sa politique, dans le secteur Lovières / Ténor en priorité, ceci afin d'éviter tout transfert sur les places de parc communales. Cela pourrait – le conditionnel est de rigueur - impliquer l'introduction de vignettes pour les collaborateurs du CEFF Commerce et la mise en zone bleue, durant les heures ouvrables, du parking de la Marelle.

Dans ce contexte, le Conseil municipal répond comme suit aux questions soulevées par l'interpellateur :

1. Le Conseil municipal a-t-il été formellement associé aux réflexions et projets cantonaux concernant l'Étang de la Gruère et le CIP ? Si oui, quelle position la commune a-t-elle défendue dans ces discussions ?

Le Conseil municipal a été effectivement associé aux réflexions qui ont été menées sous l'égide de la République et canton du Jura. Il comprend et partage la volonté exprimée dans le Plan spécial (PS) de la Gruère de favoriser l'accès à ce site unique par les transports publics plutôt que par la voiture privée. Le Conseil municipal est notamment en contact régulier avec son homologue de Saignelégier. Dans le cadre de la procédure de consultation organisée par le canton du Jura, le Conseil municipal, après avoir consulté les Commission du Développement territorial et de l'Environnement, a en particulier mis l'accent sur les éléments suivants :

- L'offre en bus à destination de la Gruère doit être grandement étoffée. Les bus doivent partir de Tramelan, et non des Reussilles, comme cela est prévu par le PS du canton du Jura. L'arrêt de la scierie doit être maintenu.
- Le Conseil municipal n'est pas favorable à l'utilisation des parkings de La Clé ou de La Chaux comme parkings-relais. Les touristes doivent être incités, par exemple par des offres combinant titres de transports et diverses activités, à utiliser les transports publics depuis leur lieu de domicile déjà.
- Il appartient au canton de Berne de réaliser une liaison cycliste de qualité entre Tavannes, Tramelan et le site de la Gruère, où elle rejoindra la piste existante en direction de Saignelégier.

2. Une analyse d'impact sur les capacités et l'utilisation des parkings communaux a-t-elle été menée, afin d'évaluer les effets directs et indirects de ces projets cantonaux ?

Comme dit ci-dessus, le Conseil municipal est conscient que ces développements impliqueront une gestion plus rigoureuse des places de parc sur l'espace public. Concernant en particulier les projets portant sur le site de la Gruère, conscient aussi que les parkings des Reussilles sont déjà maintenant surchargés aux beaux jours, le Conseil municipal s'est clairement opposé à leur utilisation comme parkings-relais pour le trafic à destination de la Gruère, où le nombre de places sera sensiblement réduit. Cela ne ferait à ses yeux que déplacer de quelques kilomètres un problème qu'il convient d'aborder plus frontalement et plus globalement.

3. Le Conseil municipal est-il sensibilisé à la problématique croissante des pendulaires utilisant les parkings communaux comme point de départ pour le covoiturage professionnel ? Envisage-t-il d'éventuelles mesures de régulation pour préserver l'équilibre entre soutien à la mobilité durable et disponibilité des infrastructures pour la population locale ?

Le Conseil municipal est conscient de l'existence de cette pratique, qui n'est d'ailleurs pas répréhensible en soi. Par contre, il sera difficile de prendre des mesures légales qui viseraient un groupe trop spécifique d'automobilistes. L'instauration de macarons par quartiers pourrait être envisagée, mais elle poserait d'autres problèmes, notamment pour les visiteurs des riverains des rues concernées. Par contre, d'entente avec le Parc Chasseral, le Parc du Doubs, les communes de la Communauté de communes du Plateau de Maîche, en relation étroite avec la Commune de Saignelégier et en collaboration avec les entreprises de Tramelan, le Conseil municipal s'efforce de trouver des solutions pour privilégier la mobilité collective (bus d'entreprises, lignes de bus) ou partagée (création de parkings-relais en amont). C'est là, notamment, l'un des objectifs du projet MOMODU

4. De manière plus générale, le Conseil municipal envisage-t-il de développer une stratégie globale de gestion du stationnement communal, permettant d'assurer une utilisation optimale et équitable des ressources disponibles, dans le respect des intérêts communaux ?

De manière générale, le Conseil municipal entend promouvoir un usage plus raisonné de la voiture privée. Elle doit être réservée en priorité aux personnes à mobilité réduite ou à celles qui convoient de lourdes charges. L'augmentation du nombre de véhicules immatriculés, mais aussi la nécessité

de promouvoir des rues conviviales et sûres, imposeront des mesures en ce sens, que le Conseil municipal souhaite cependant aussi consensuelles que possible. La thématique du parcage des voitures privées s'inscrit dans ce contexte. Il s'agira de tenir compte des spécificités de chaque quartier et de concilier des intérêts parfois divergents. Comme évoqué ci-dessus, de nombreux projets sont en cours : ainsi l'instauration du 30 km/h généralisé impliquera, comme mesure de modération du trafic, le marquage de places de parc en dehors desquelles le stationnement sera interdit. On constate donc que ce n'est pas tant d'une stratégie en matière de stationnement qu'il faut disposer, mais bien, plus globalement, d'une stratégie de mobilité dont le parcage est l'un des enjeux. C'est là, en particulier, le but du projet MOMODU.

I. Décisions

5. Commission RegComPerm, remplacement de M. Olivier Scheidegger, PLR

Suite à la démission de la commission de M. Olivier Scheidegger, PLR, le Conseil général est invité à le remplacer avec effet immédiat dans la Commission non permanente relative au Règlement concernant les commissions permanentes.

Le Parti PLR est invité à proposer un remplaçant à M. Scheidegger dans cet organe.

6. Réfection du réservoir de la Printanière, demande d'un crédit d'engagement de CHF 4'800'000.- TTC, préavis au corps électoral

Liminaire

Le canton de Berne impose aux communes une planification détaillée de leur approvisionnement en eau. La commune de Tramelan a validé en 2015 un PGA (plan général d'alimentation en eau potable).

Le plan de mesures du PGA prévoyait l'assainissement du réservoir de la Printanière entre 2020 et 2021. La planification temporelle était ambitieuse, mais en soit, le retard pris ne pose pas de problème particulier.

Pour rappel, la planification de nos investissements a comme objectif la simplification de notre réseau d'eau potable. Dans le scénario défini dans notre PGA, la réfection du réservoir de la Printanière joue un rôle central dans la simplification recherchée. Elle permettra à terme l'abandon des réservoirs du Chalet et des Tartins.

6.1 Descriptif

Le projet se déroulera en deux étapes successives :

- Construction d'une nouvelle cuve d'une capacité de 1'000 m³ adjacente à l'existante.
- Réfection de la cuve actuelle d'une capacité de 2'000 m³.

Durant ces deux phases, l'alimentation en eau du village doit être garantie en permanence. Cela rend les travaux particulièrement sensibles.

Compte tenu de l'emplacement du réservoir, visible de loin, une attention particulière à son impact sur le paysage a été apportée. Situé en bordure d'une zone de prairie sèche d'importance régionale, le projet a été pensé de manière à limiter au maximum les impacts négatifs.

L'accès au chantier se fera par l'adaptation du chemin forestier via Les Reussilles (flèche rouge). L'accès actuel au réservoir (flèche noire) n'est pas adapté à la circulation de camions car sa déclivité est trop importante. Une réfection du chemin forestier sera entreprise une fois les travaux terminés pour garantir un accès au réservoir pour l'exploitation. Il est nécessaire de mener une réflexion sur les circulations cyclistes et pédestres pendant le projet.



Au cours de la réalisation, des travaux d'adaptations du réseau devront impérativement être lancés afin de le simplifier et d'abandonner les réservoirs Tartins et Chalet. Ces mesures ne font pas partie du présent projet mais sont brièvement décrites en pages N° 15 et 16 de l'annexe N°1.

Coûts de réalisation (voir annexe 6) :

1. Gros œuvre – Génie civil	1'027'886.-
2. Gros œuvre- Béton armé	1'131'130.-
3. Bâtiment second œuvre	148'056.-
4. Hydraulique	615'872.-
5. Raccordement réseaux rue de la Printanière	246'167.-
6. Mesures compensatoires	208'450.-
7. Honoraire et frais administratifs	584'100.-
8. Version miroir (2%) (voir annexe N°7)	79'233.-
TOTAL HT	4'040'894.-
Divers et imprévus (10%)	404'089.-
TOTAL HT avec divers et imprévus	4'444'983.-
TVA (8.1%)	360'043.-
TOTAL TTC (arrondi) pour crédit [CHF]	4'800'000.-

Pour le montage financier, nous avons appliqué la fourchette haute de l'estimatif des coûts d'ATB (+10%).

Le projet a été présenté aux offices cantonaux qui seront amenés à donner leurs autorisations pour la demande de permis de construire. Actuellement, nous n'avons pas encore reçu le retour de chacun d'eux. En fonction de leurs réponses, si des modifications sont nécessaires, les éventuels surcoûts ont été pris en considération dans le devis estimatif d'ATB.

6.2 Plan d'investissement

Le projet est inscrit au plan d'investissement pour 2026, 2027, 2028 à hauteur de CHF 3'000'000.-.

6.3 Procédure, compétence et planning

Le calendrier suivant a été établi :

- Lundi 24.11.25 : Conseil général
- Dimanche 08.03.26 : Votation populaire
- Début des travaux : Printemps 2026

6.4 Préavis

En date du 2 octobre 2025, la commission Énergies et Réseaux a préavisé favorablement la réalisation du projet.

En date du 22 octobre 2025, la commission des Finances a préavisé favorablement la réalisation du projet et l'octroi du crédit correspondant.

En date du 28 octobre 2025, le Conseil municipal a préavisé favorablement la réalisation du projet et l'octroi du crédit correspondant.

6.5 Conclusion

Avec la mise en exploitation du nouveau réservoir, la simplification du réseau peut commencer. Cette simplification consiste en premier lieu à l'abandon des réservoirs des Tartins (année de construction 1893, dernière rénovation 1959) et du Chalet (année de construction de la 2^{ème} cuve 1932, dernière rénovation 1956). Ces abandons permettront de réduire les charges d'exploitation du réseau en éliminant l'entretien des ouvrages et en supprimant l'énergie de pompage nécessaire à leur remplissage.

Le projet met un accent important à la préservation écologique de la zone de travaux. La prairie sèche d'importance régionale aux abords des réservoirs actuels et futurs sera, en particulier, préservée au maximum des impacts du chantier. Des montants ont été prévus pour d'éventuelles mesures compensatoires qui pourraient être exigées par les offices cantonaux.

Le Conseil municipal est conscient de l'important investissement financier. Mais pour réduire les coûts à l'avenir sur le réseau d'eau potable, la réfection de ce réservoir est nécessaire. L'impact financier se fera ressentir via les amortissements à la fin de la présente décennie, lorsque les finances ont passé la période critique annoncée en 2027 - 2028.

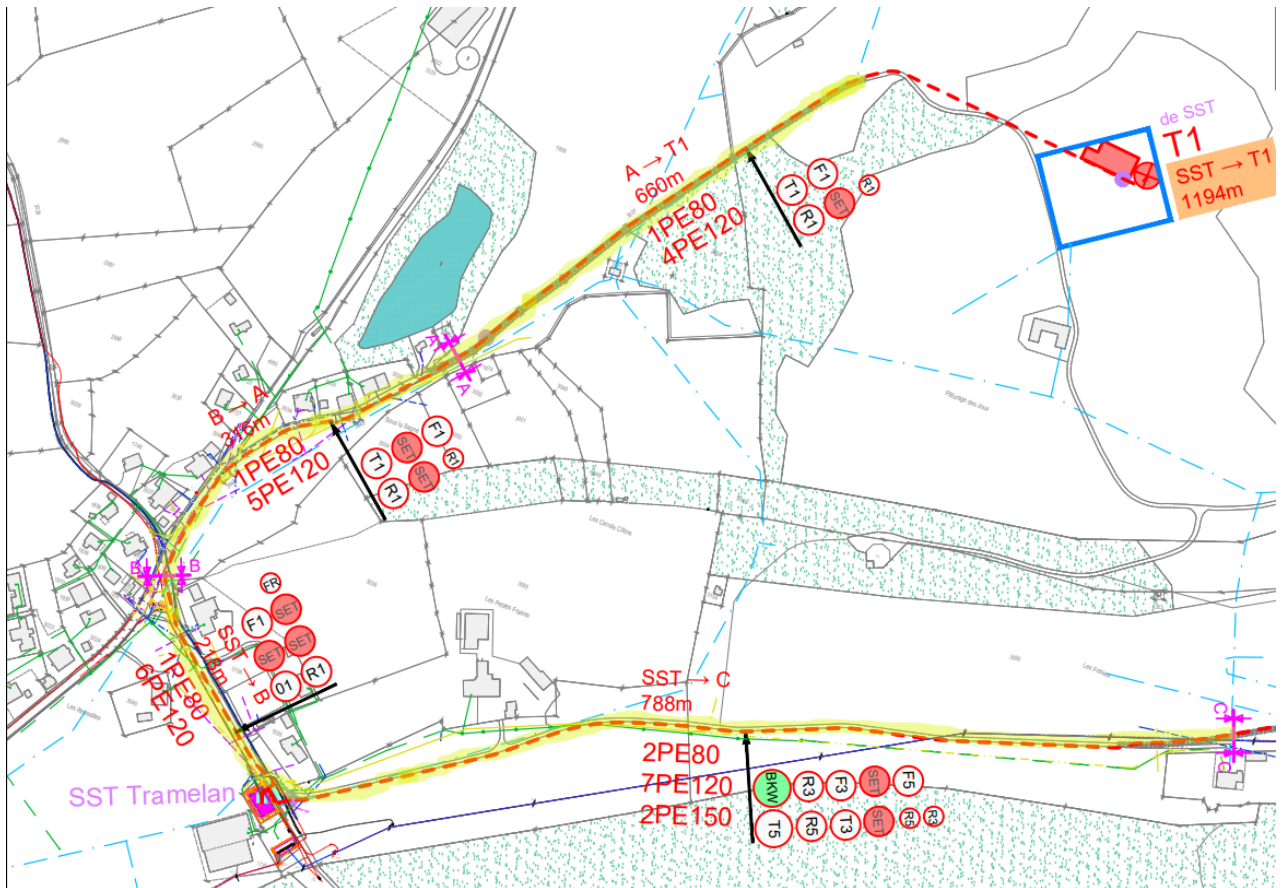
Dans le but d'assurer un approvisionnement en eau potable de qualité et en quantité suffisante à la population, le Conseil municipal recommande au Conseil général d'accepter l'octroi d'un crédit total de CHF 4'800'000.- TTC pour la réalisation de ce projet.

7. Rénovation du réseau d'eau potable Petites Fraises / Plain des Reussilles, demande d'un crédit d'engagement de CHF 420'000.- TTC

Note : Le dossier complet avec des plans précis est à disposition aux Services Techniques, idéalement sur rendez-vous auprès du responsable administratif Énergies et Réseaux, M. Philippe Wastian.

7.1 Descriptif

Dans le cadre des travaux préparatoires du parc éolien, il s'avère qu'il serait très opportun de profiter de remettre à jour le réseau d'eau potable dans le secteur "Les Petites Fraises – Tennis – Route des Genevez".



Les raisons :

- la desserte actuelle est un enchevêtrement qui s'est constitué au fil du temps sans cohérence. Cela complexifie la gestion et les interventions.
- l'âge de la plupart des conduites est canonique.
- la synergie avec les travaux BKW permet des économies substantielles.

Cela implique toutefois de travailler avec la même entreprise de génie civil que BKW, à savoir Huguelet Génie Civil SA.

Si nous étions seuls, nous recourrions certainement à un bureau d'ingénieur pour le suivi des travaux. Dans ce cas, les ressources internes sont suffisantes, les travaux de génie civil étant gérés par le chantier BKW.

Le réseau électrique sera mis à jour dans une moindre mesure. Les travaux étaient coordonnés de longue date avec BKW pour utiliser leurs fouilles gratuitement.

Tout comme pour le projet actuellement en phase de réalisation à la Paule, nous avons proposé aux riverains de changer leurs conduites privées à des conditions intéressantes pour eux aussi.



Le tracé pour l'eau potable est visible sur le plan de l'annexe N°1, celui de l'électricité correspond au tracé marqué en jaune sur le plan ci-dessus.

Coûts de réalisation :

1. Génie civil eau potable (annexe N°3)	140'613.-
2. Installation et matériel eau potable (annexe N°2)	136'757.-
3. Relevé cadastre Sigeom (annexe N°4)	18'500.-
4. Protections bétail	3'000.-
5. Electricité	55'000.-
TOTAL HT	353'870.-
Divers et imprévus (10%)	35'000.-
TOTAL HT avec divers et imprévus	388'870.-
TVA (8.1%)	31'499.-
TOTAL TTC (arrondi) pour crédit [CHF]	420'000.-

Ce projet est totalement dépendant des travaux entrepris par BKW dans le cadre de la réalisation du parc éolien. Selon les dernières nouvelles, aucun coup de pelle ne sera donné avant le printemps 2026. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la durée de la procédure qui aujourd'hui est entre les mains des tribunaux ou autres offices cantonaux fédéraux.

En fonction des délais, les coûts de ce projet devront potentiellement être revus à la hausse.

7.2 Plan d'investissement

Le projet étant initié par la réalisation du parc éolien, aucun montant n'avait été prévu au plan financier. Si des économies peuvent être obtenues durant la réalisation d'autres projets, il ne sera alors pas nécessaire de changer le plan d'investissement actuel. Sinon, le report d'autres projets sera inévitable.

7.3 Procédure, compétence et planning

Le calendrier suivant a été établi :

- Lundi 24.11.25 : Conseil général
- Début des travaux : Lors du démarrage des travaux BKW

7.4 Préavis

En date du 2 octobre 2025, la commission Énergies et Réseaux a préavisé favorablement la réalisation du projet et l'octroi du crédit correspondant.

En date du 22 octobre 2025, la commission des Finances a préavisé favorablement la réalisation du projet et l'octroi du crédits correspondant.

En date du 28 octobre 2025, le Conseil municipal a préavisé favorablement la réalisation du projet et l'octroi du crédit correspondant.

7.5 Conclusion

Le projet permet de profiter de synergies très intéressantes liées à la réalisation du parc éolien. Bien que le montant reste important, nous allons pouvoir installer des tubes sur une distance d'environ 2 Km sans participation au coût de la fouille pour l'électricité et uniquement au coût de la sur profondeur pour l'eau. Le reste des coûts sont pris en charge par BKW.

Au niveau du matériel, les conduites d'eau potable actuelles ont atteint plus de 80 ans. Il est pertinent de renouveler le secteur impacté par les travaux BKW. Si cela n'était pas fait, des dégâts liés au trafic de poids lourds qui circuleront durant les interventions liées au parc éolien seraient à prévoir. Avec ce projet, le réseau d'eau est simplifié dans le secteur. En même temps, nous encourageons les habitants à refaire leurs installations privées avec la possibilité de les faire profiter, eux aussi, de prix intéressants.

Pour ces raisons, le Conseil municipal recommande au Conseil général d'accepter l'octroi d'un crédit total de CHF 420'000.- TTC pour la réalisation du projet.

8. Mise en œuvre du plan directeur communaux énergie (PDComE), demande d'un crédit d'engagement de CHF 105'100.- TTC

Liminaire

Il est parfois difficile de voir clair dans le domaine de l'énergie. Cela regroupe plusieurs thématiques différentes et beaucoup de programmes sont proposés. Avec le Plan Directeur Communal Énergie (PDComE), nous faisons un choix stratégique clair et nous abandonnons, en tout cas provisoirement, le programme du label "cité de l'énergie" pour nous concentrer sur les objectifs cantonaux.

Certes, aujourd'hui, le PDComE n'est pas (encore) une obligation légale pour la commune de Tramelan. Mais la commune souhaite une politique énergétique ambitieuse, encore affirmée dans l'agenda 2024 et le plan de législature. Le suivi du PDComE entre pleinement dans cette stratégie.

En séance ordinaire du Conseil général tenue le 24 juin 2024 au CIP, le dicastère Énergies et Réseaux a présenté le PDComE élaboré en collaboration avec Jb.B (voir Annexe N° 2).

Ce plan définit cinq objectifs principaux pour la commune :

1. Réduire les besoins de chaleur.
2. Augmenter la couverture des besoins de chaleur par des énergies renouvelables.
3. Couvrir / maintenir proche de 100% les besoins d'électricité par des énergies renouvelables (déjà atteint aujourd'hui !).
4. Augmenter l'efficacité de la mobilité.
5. Optimiser les infrastructures et bâtiments communaux.

Afin d'atteindre ces objectifs, une liste de mesures a été rédigée (voir Annexe N°3).

En conclusion de la présentation au CG de 2024, la mise en œuvre du plan a été abordée.

Cette mise en œuvre nécessite des moyens humains et financiers à ne pas négliger. Jb.B recommande l'appui d'un délégué pour entreprendre les travaux nécessaires à l'application des mesures identifiées. JB.b ne prendra pas de mandat en ce sens et nous recommandons, ainsi qu'aux autres communes (Tavannes, Val-Birse et St-Imier), de nous faire accompagner par SACEN dans cette tâche. Certaines de ces communes ont déjà accepté l'offre de SACEN.

8.1 Descriptif

Pour l'accompagnement dans la mise en œuvre du PDComE, une offre a été demandée à SACEN (voir Annexe N°1).

L'offre est structurée selon les mesures identifiées dans le PDComE (voir Annexe N° 3). Pour chaque mesure, SACEN a estimé le temps qui lui sera nécessaire à sa mise en œuvre.

SACEN pratique un tarif horaire très attractif de CHF 90.- / heure HT. L'offre n'est pas plafonnée. Les prestations réalisées seront facturées sur la base d'un décompte annuel. Pour le suivi financier, un décompte mensuel nous sera transmis permettant d'assurer que le nombre d'heures prestées ne dépasse pas les 360 heures par an prévues dans le mandat.

A titre comparatif, les tarifs pratiqués par un bureau d'ingénieur pour un profil similaire varient entre CHF 140.- et CHF 170.- de l'heure.

Bien que le projet soit porté par le dicastère Énergies et Réseaux, le PDComE concerne aussi les dicastères du Développement territorial et des Infrastructures. Cette thématique est d'ailleurs reprise régulièrement lors des rencontres du groupe de travail « Énergie », composé des trois dicastères cités.

Pour l'heure, les coûts d'élaboration du PDComE ont été imputés à la fonction 7900 : Organisation du territoire. Le service des Finances déterminera par quel biais le financement de la prestation doit avoir lieu.

Coûts du mandat :

Avec une durée de trois ans, le mandat estimé par SACEN s'élève à CHF 32'400.- HT par an, soit un montant total **TTC arrondi de CHF 105'100.-**. Si souhaité, le mandat pourrait être renouvelé dès 2029.

8.2 Procédure, compétence et planning

Le calendrier suivant a été établi :

- Lundi 24.11.25 : Conseil général
- Début des travaux : Dès 2026 ou suite à l'approbation des plans par l'OACOT

8.3 Préavis

En date du 2 octobre 2025, la commission Énergies et Réseaux a préavisé favorablement la réalisation du projet et l'octroi du crédit correspondant.

En date du 22 octobre 2025, la commission des Finances a préavisé favorablement la réalisation du projet et l'octroi du crédit correspondant.

En date du 28 octobre 2025, le Conseil municipal a préavisé favorablement la réalisation du projet et l'octroi du crédit correspondant.

8.4 Conclusion

Sans une mise en œuvre de notre PDComE, les efforts consentis pour l'élaboration de ce dernier resteront vains.

La pertinence d'externaliser cette prestation tient principalement en deux points :

1. les ressources nécessaires au déploiement du plan directeur sont actuellement inexistantes au sein de la commune.
2. les compétences chez SACEN sont disponibles à des coûts défilants toute concurrence.

Avec cet accompagnement, nous pourrions analyser chaque mesure identifiée dans le PDComE et s'assurer de sa faisabilité. Les résultats obtenus par la mise en œuvre de certaines de ces mesures nous permettront de remplir les attentes formulées dans l'Agenda 2040 du Conseil municipal. Ainsi

nous aurons une chance de remplir, à l'échelle communale, les objectifs dictés par la stratégie énergétique 2050 de la Confédération.

Pour ces raisons, le Conseil municipal recommande au Conseil général d'accepter l'octroi d'un crédit total de CHF 105'000.- TTC pour le déploiement sur trois ans de notre PDCoME.

9. Motion de Thierry Gagnebin, PS, intitulée « Traverses sécurisées de la Grand-Rue »

Le texte cité en titre a été déposé en séance du 30 juin 2025.

Le Conseil municipal partage pleinement la préoccupation exprimée concernant les risques liés aux traversées piétonnes, notamment dans un secteur à fort trafic de transit et en lien avec les récents aménagements (arrêts de bus, chemins de traverse menant aux écoles et à la gare).

À cet égard, le Conseil municipal rappelle que toute création ou réhabilitation de passage pour piétons est encadrée par des exigences techniques précises, définies dans la norme VSS 40 241, à laquelle il convient de se référer systématiquement. Cette norme prévoit entre autres :

- un taux de fréquentation suffisant pour justifier la mise en place d'un passage pour piétons ;;
- une distance minimale de 30 mètres d'un arrêt de transports publics en l'absence d'îlot central sur route cantonale ;
- une coordination avec les trajets scolaires et les itinéraires de mobilité douce définis par la Commune et les instances compétentes.

Dans ce cadre, plusieurs actions ont été menées par l'Office des ponts et chaussées (OPC) du canton de Berne :

- Les passages pour piétons « Armée du Salut » et « Chemin de la Symbol » ont été mis aux normes, avec notamment l'adaptation de l'éclairage public. Ils s'inscrivent sur les trajets scolaires reconnus par les autorités communales.
- Les récents travaux ont permis d'assurer un cheminement piéton continu depuis le Chemin du Château jusqu'au passage pour piétons « Armée du Salut », ce qui n'était pas possible auparavant en raison de l'interruption du trottoir au niveau du bâtiment sis Grand-Rue 48.

Suite à la motion, le Conseil municipal a repris contact avec l'OPC qui confirme la conformité des installations existantes et les conditions requises pour tout nouveau passage piéton. De plus, la réflexion menée sur le bas du village se poursuivra dans le cadre du projet de réaménagement du centre de la localité et cela en coordination avec les autorités cantonales.

Le Conseil est disposé à continuer la collaboration avec les autorités cantonales afin d'identifier les lieux stratégiques où des améliorations pourraient être envisagées.

Enfin, sur demande, la norme VSS 40 241 peut être mise à disposition.

Le Conseil municipal ne pouvant garantir le succès de la démarche, car pas compétent, il propose de transformer la motion en postulat.

10. Postulat de M. Sébastien Wyss, PLR, intitulé « Création d'un musée Grand Chasseral »

Le texte cité en titre a été déposé en séance du 30 juin 2025.

Le Conseil municipal recommande l'approbation du postulat. Un courriel a d'ores et déjà été envoyé à l'association JuraBernois.Bienne et à la fondation Grand Chasseral pour sonder l'intérêt d'un tel projet.

11. Nouveau règlement concernant les jetons de présence, vacations et rétributions

Le bureau du Conseil général propose au Conseil général un nouveau Règlement concernant les jetons de présence, vacations et rétributions. Ceci fait suite aux postulats de M. Elvis Lehmann (PLR) du 30.01.23 intitulé « Révision du règlement concernant les jetons de présence, vacation et rétribution » du 01.01.19 et de Mme Nathalie Vaucher et M. Vital Gerber (Débat) du 26.09.22 intitulé « Concilier vie de famille et engagement politique ».

L'idée générale qui a guidé le bureau dans ses réflexions est une revalorisation des fonctions tant au Conseil municipal qu'au Conseil général et dans les commissions. Même si la motivation financière n'est probablement pas la raison première d'un investissement en politique, la rémunération au Conseil Municipal doit être suffisamment attractive pour permettre, par exemple, une réduction de son temps de travail pour pouvoir assumer l'investissement intensif que représente la présence au municipal. La soumission du salaire aux charges sociales et à la LPP répond à une demande légale mais contribue également à l'attractivité du poste. Le nouveau règlement simplifie également le travail des conseillères et conseillers municipaux : plus de décompte d'heures fastidieux mais un forfait annuel qui comprends tout (sauf délégations officielles). Avec la réorganisation des dicastères, la charge de travail entre dicastères est plus équilibrée, ce qui permet de proposer le même forfait à tous les membres du municipal. Cela permet également plus de transparence entre les membres et permet aux intéressés de savoir à quoi ils s'engagent en se portant candidats aux élections. D'autre part, cela facilitera l'élaboration du budget, puisque les montants seront connus à l'avance. Actuellement, le montant des dédommagements au municipal varie considérablement (entre 6'200.- et 18'400.- en 2024). Les montants de la rémunération choisis dans ce nouveau règlement sont dans la même fourchette que ceux offerts dans des communes voisines de taille comparables comme St-Imier ou Valbirse.

Concernant le Conseil général et les commissions, les montants des jetons de présence représentent une légère augmentation par rapport à la situation actuelle mais maintiennent la composante « investissement bénévole pour la commune ».

Le nouveau règlement signifiera nécessairement une augmentation des postes du budget liés au CM, CG et aux commissions. Cette différence est estimée à environ CHF 50'000.- par an (dépend du nombre de séances). Cette somme peut paraître élevée, eu égard à l'état actuel des finances communales, mais nous semble nécessaire pour permettre à chacune et chacun, indépendamment de sa situation financière, de pouvoir se porter candidate ou candidat au Conseil municipal.

CONSEIL MUNICIPAL y compris présidence des commissions

	2024	Avec révision	Différence
Mairie	50.400,00 CHF	53.729,00 CHF	3.329,00 CHF
Vice-mairie	10.855,00 CHF	18.267,86 CHF	7.412,86 CHF
<i>Membre CM (moyenne)</i>	<i>9.855,00 CHF</i>	<i>17.193,28 CHF</i>	
Différence totale pour 5 membres			36.691,40 CHF
Secrétaire (max)	1.560,00 CHF	1.950,00 CHF	390,00 CHF
			47.823,26 CHF

CONSEIL GÉNÉRAL

	2024	Avec révision	Différence
Présences y.c. bureau	5.410,00 CHF	6.685,00 CHF	1.275,00 CHF

COMMISSIONS

sans les présidents membres du CM

	2024	Avec révision	Différence
IPC	2.205,00 CHF	2.715,00 CHF	510,00 CHF
Cimetière	220,00 CHF	255,00 CHF	35,00 CHF
Culture	500,00 CHF	610,00 CHF	110,00 CHF
DC	640,00 CHF	785,00 CHF	145,00 CHF
DT	280,00 CHF	350,00 CHF	70,00 CHF
DP	380,00 CHF	475,00 CHF	95,00 CHF
ER	360,00 CHF	450,00 CHF	90,00 CHF
Environnement	460,00 CHF	575,00 CHF	115,00 CHF
Finances	1.420,00 CHF	1.685,00 CHF	265,00 CHF
Gestion	1.045,00 CHF	1.210,00 CHF	165,00 CHF
Sport Tourisme	800,00 CHF	1.000,00 CHF	200,00 CHF
Pompiers	1.635,00 CHF	1.960,00 CHF	325,00 CHF
Agriculture	400,00 CHF	500,00 CHF	100,00 CHF
			2.225,00 CHF

TOTAL 51.323,26 CHF

L'art. 13 *Garde d'enfant* permet de répondre à la demande de jeunes parents pour qui la présence aux séances est parfois compliqué avec la garde d'enfants. Le tarif de remboursement proposé correspond aux tarifs proposés par la Croix-Rouge pour des services de baby-sitting. Cela pourra être un argument lors des recherches de candidats pour les élections. Les coûts engendrés par ce nouvel article n'ont pas été chiffrés par manque d'information sur les besoins réels des commissaires et membres du CG.

Nous proposons une entrée en vigueur au début de la prochaine législature, au 1^{er} janvier 2027, afin de pouvoir mettre au budget ces augmentation de coûts et d'autre part pour permettre au Conseil municipal de terminer son mandat aux conditions pour lesquelles il avait été élu.

12. Approbation du budget, quotité d'impôt et taxes pour l'année 2026

Le budget 2026, effectué en collaboration avec les chefs de service et la Commission des Finances, présente un déficit de CHF 1'478'700.- du compte général, budget calculé avec la quotité d'impôt et les taxes mentionnées ci-après :

- Quotité d'impôt : 1.94, inchangée ;
- Taxe immobilière : 1,30 ‰ de la valeur officielle, inchangée ;

A titre informatif (compétence du Conseil municipal) :

- Taxe d'exemption du Corps des Sapeurs-pompiers : 4.0 % de l'impôt cantonal, au minimum CHF 0.- et au maximum CHF 450.-, inchangée ;
- Taxe sur l'eau potable : Taxe annuelle de base de CHF 44.- par unité locative (UL), plus CHF 2.40 par m3 d'eau consommée, inchangée ;
- Taxe d'épuration : Taxe annuelle de base de CHF 45.- par unité locative (UL), plus CHF 1.70 par m3 d'eaux usées, inchangée ;
- Taxe d'enlèvement des déchets : CHF 210.- par ménage et CHF 105.- pour les personnes seules, inchangée.

En quelques lignes, voici ce qui caractérise le budget 2026 (page 4 du rapport) :

Comme pour le budget 2025, la répartition des salaires a été ventilée en fonction du nouvel organigramme de l'administration communale, ceci dans différentes fonctions. Il s'agit notamment des salaires des services techniques.

La taxe de l'eau potable a fait l'objet d'une réflexion dans le but d'envisager une baisse, soit pour la taxe de base, soit celle liée à la consommation ou pourquoi pas les deux. En effet, depuis quelques années, la Commune dégage des bénéfices relativement conséquents dans cette fonction (7101) alors que les charges et les revenus devraient s'équilibrer le plus possible (principe des tâches autofinancées). Cela s'explique tout simplement, car le PGA (Plan général d'alimentation en eau), validé en 2015 par les autorités, n'a pas pu être totalement suivi, pour différentes raisons, notamment en termes de dépenses d'investissement mais surtout dans les charges de fonctionnement. La commune de Tramelan n'a, par exemple, pas acheté la totalité de l'eau au SEF (Syndicat pour l'alimentation des Franches-Montagnes en eau potable). Après discussions, le budget 2026 est établi avec les taxes inchangées. L'accent n'a pas été mis sur l'adaptation des taxes (qui serait temporaire) mais sur le renforcement de l'équipe en place (engagement d'une personne) et la réalisation d'investissements nécessaires (réseau vieillissant). Pour rappel, l'équilibre de la tâche se monte, au 31 décembre 2024, à CHF 2'853'738.39.

Le fonds de maintien de la valeur de l'eau potable est également bien doté avec un montant au 31.12.2024 de CHF 4'539'873.98. Le fonds a augmenté de manière conséquente depuis l'introduction du MCH2 puisqu'il a été alimenté chaque année de CHF 451'100.- plus les taxes de raccordement, et que seuls les amortissements sont prélevés. Avec le MCH1, la totalité des investissements était prélevée.

Les communes ont l'obligation, cinq années après l'introduction du MCH2, de dissoudre la réserve de réévaluation du patrimoine financier. Cette opération comptable génère un bénéfice de près de CHF 1'462'000.- par année sur une période de 5 ans, c'est-à-dire, dans notre cas, de 2021 à 2025. Il est important de relever qu'il s'agit uniquement d'une opération comptable qui ne dégage aucun « cash » pour la commune. Dès 2026 ce bénéfice dégagé n'existe plus.

Les principaux éléments ayant influencé favorablement et défavorablement le budget 2026 figurent en pages 5 à 7 du rapport.

Le Conseil municipal a préavisé favorablement l'adoption du budget en séance du 14 octobre 2025.

La Commission des finances a préavisé favorablement cet objet en séance du 22 octobre 2025.

Le Conseil municipal recommande donc l'adoption du budget 2026 par le Conseil général, sous réserve du référendum facultatif.

13. Nomination du bureau du Conseil général pour l'année 2026

Conformément à l'article 5, alinéa 3, du Règlement du Conseil général, nous rappelons que le bureau du Conseil général est nommé pour une année lors de la dernière séance de l'année. Nous vous proposons par conséquent de procéder au renouvellement de votre bureau pour 2026.

Pour mémoire, le bureau du Conseil général est composé de la manière suivante à fin 2025 :

- Présidente : Mme Valérie Piccand, Groupe Débat
- 1^{er} vice-président : M. Jean-Charles Juillard, UDC
- 2^e vice-présidente : Mme Qendresa Koqinaj Coçaj, PS
- Secrétaire : M. Marc Froidevaux, PS
- Secrétaire adjointe : Mme Myriam Tellenbach, PLR
- Scrutateur : M. Pascal Mercier, PS
- Scrutateur : M. Sébastien Wyss, PLR

II. Projets en cours du Conseil municipal

- 14. **Centre du village**
- 15. **Informations du Conseil municipal**

III. Divers

- 16. **Résolutions**
- 17. **Motions – postulats**
- 18. **Interpellations**
- 19. **Petites questions**
- 20. **Correspondance au Conseil général**
- 21. **Divers**

Annexes (en lien internet) :

- Textes des interpellations, de la motion et du postulat traités
- Dossier « Réfection du réservoir de la Printanière »
 - N° 1 : Présentation du projet par ATB
 - N° 2 : Plan de mesures du PGA
 - N° 3 : Plans réservoir
 - N° 4 : Plans de situation du réservoir
 - N° 5 : Rapport ATB du 16.10.2025
 - N° 6 : Devis estimatif ATB
 - N° 7 : Comparaison variante miroir
 - N° 8 : Projet de Message au Corps électoral
 - Rapport des finances
- Dossier « Rénovation du réseau d'eau potable »
 - N° 1 : Tracé eau potable
 - N° 2 : Offre équipement eau
 - N° 3 : Offre GC eau
 - N° 4 : Offre Sigeom relevés
 - N° 5 : Attestation BKW
 - Rapport des finances

- Dossier « PDComE »
 - o N° 1 : Offre d'accompagnement SACEN
 - o N° 2 : Présentation PDComE au CG du 24.06.2024
 - o N° 3 : Fiches de mesures PDComE
 - o Rapport des finances
- Règlement concernant les jetons de présence, vacations et rétributions, projet
- Budget 2026, proposition

En vous remerciant de votre collaboration et en restant à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Au nom du Conseil municipal

Le Président : La Chancelière :

Hervé Gullotti

Lucie Noirat